



Cité des Sciences Vertes

Formation - Expérimentation - Production

Déclaration d'activité : 7331P004431
Numéro SIRET : 19311262000037

Présentation de la formation pour l'obtention du **Certificat individuel pour l'activité** **« Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques »**

Présentation :

Les certificats individuels portent sur des connaissances et non sur des compétences professionnelles. Ils excluent donc l'évaluation des savoir-faire et ne confèrent pas une qualification professionnelle.

Le « certificat individuel pour l'utilisation professionnelle des produits phytopharmaceutiques » (*dénommé Certiphyto*) est un dispositif du Plan Ecophyto 2018, avec notamment la réduction globale d'utilisation des produits phytopharmaceutiques de 50% à l'horizon 2018, s'inscrit dans le cadre européen d'une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable.

Objectifs :

- Savoir conseiller un client particulier ou professionnel sur le choix, l'achat et la manipulation de produits phytopharmaceutiques ;
- Connaître les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur l'environnement, sur sa santé et celle des personnes de son entourage.;
- Maîtriser la réglementation relative aux produits phytopharmaceutiques et à leur utilisation ;
- Connaître les techniques alternatives visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques

Pré-requis : Aucun pré requis nécessaire

Public : Toute personne exerçant le métier de vendeur de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et non professionnels (*Jardinerie, Magasin de bricolage, GMS, Grande Distribution,...*)

Niveau : Acquisition de connaissances

Type : Formation de certification

Modalité : Formation en présentiel avec contrôle de connaissances

Durée : 21 heures de formation réglementaires soit 3 jours (*8h-12h / 13h-16h*)

CFPPA Toulouse-Auzeville - Cité des Sciences Vertes
BP 72647 - 2 route de Narbonne
31326 CASTANET TOLOSAN Cedex
Tél. 05 61 00 99 80 - Fax : 05 61 00 39 78
cfppa.toulouse@educagri.fr - www.citesciencesvertes.fr





Cité des Sciences Vertes
Formation - Expérimentation - Production

Sanction : Certificat individuel pour l'activité de « **Mise en vente, vente de produits phytopharmaceutiques** » si réussite au contrôle de connaissances final (*soit 15 réponses justes sur les 30 questions posées*), valable 5 ans, délivré par la DRAAF, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

En cas d'échec au contrôle de connaissances, le candidat devra suivre une formation complémentaire de consolidation des connaissances à partir du programme de formation de la catégorie du certificat visé

Intervenant : Sébastien Tatar, ingénieur agronome et formateur expert

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Alternance d'apports théoriques, d'exposés et d'exemples pratiques. Les exemples pour aborder l'aspect réglementaire des produits phytosanitaires, les risques vis-à-vis de la santé et de l'environnement seront adaptés aux caractéristiques et au contexte de la région. Une application pratique sous forme d'étude de cas s'appuiera systématiquement sur un aspect représentatif de l'origine du public formé.
- Nombreux échanges entre les participants et le formateur
- La formation sera animée avec des supports pédagogiques tels que : diaporama, vidéos (cas de contaminations si moyens de protection non appropriés, témoignage de personnes contaminées, techniques alternatives en ZNA) , lecture d'étiquettes de produits phytopharmaceutiques, documents écrits et recherche Internet, études de cas pratiques et exercices de mises en situation et de réflexion
- Un document de synthèse de la formation sous format papier sera remis à chaque participant et conservé par les participants à l'issue de la formation.
- Contrôles collectifs des connaissances à la fin de chaque thème abordé (conformes aux textes réglementaires).
- Test d'évaluation finale portant sur les trois thèmes de la formation (conforme aux textes réglementaires).

Ressources :

Identification et utilisation des sources d'informations sur la veille réglementaire : ephy.anses.fr ; ecophytozna-pro.fr ; agritox, index phytosanitaire ACTA, guide phytopharmaceutique et des bonnes pratiques en ZNA (espaces verts, golfs et terrains de sport) et cultures ornementales,...

Programme détaillé

Thèmes : Réglementation et sécurité environnementale (6 à 7 heures)

- Cadre réglementaire français: lois Grenelle 1 et 2 et mesures afférentes: plan Ecophyto.
- Définition des produits phytopharmaceutiques.
- Produits autorisés et produits illégaux.
- Autorisation de mise sur le marché (produits grands publics)
- Classement et stockage des produits au sein de l'espace de vente (produits grands publics).
- Réglementation liée à l'espace de vente (délivrance, enregistrement...).
- Réglementation liée au stockage des produits sur l'espace de vente.
- Réglementation liée à la collecte et au traitement des déchets et effluents.
- Réglementation liée au transport des matières dangereuses.
- Règles spécifiques aux installations classées.
- Responsabilité de l'employeur, de l'applicateur.
- Responsabilité vis-à-vis des tiers.
- Législation liée à l'agrément d'entreprise.
- Obligations réglementaires en matière de suivi des produits.
- Obligations réglementaires en matière d'enregistrement et de présence des documents sur les lieux de vente (produits grands publics).
- Réglementation spécifique à l'activité professionnelle. Risques pour l'environnement et les principales voies de contamination
- Dangerosité pour l'environnement :
 - impacts sur l'environnement, sur les plantes non cibles, les insectes utiles, la faune sauvage et la biodiversité;
 - connaissance des dangers des produits.
- Situations d'exposition aux dangers :
 - types de pollution: diffuse ou ponctuelle;
 - devenir des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement après le traitement;
 - situations de contamination avant, pendant et après le traitement;
 - facteurs favorisant et aggravant les contaminations;
 - risques au niveau de la zone à traiter lors d'une intervention.
- Prévention des risques.
- Stratégies retenues selon les espaces, leur nature, leur usage: zones protégées, gestion différenciée, plan de désherbage.
- Pratiques visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des transports.
- Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors du stockage et du traitement des résidus.
- Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des manipulations.
- Pratiques, aménagements et équipements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des épandages. Traçabilité tout au long du processus.

Evaluation formative collective et correction (10 questions)

Thèmes : Santé et sécurité de l'applicateur et des espaces ouverts au public (6 à 7 heures)

- Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Dangerosité des produits:
 - dangers du produit;
 - voies de pénétration;



Cité des Sciences Vertes

Formation - Expérimentation - Production

- intoxication aiguë et intoxication chronique;
- devenir des produits dans l'organisme: stockage ou élimination.
- o Situations d'exposition aux dangers:
 - situations d'exposition: avant, pendant et après l'application;
 - contact direct et indirect;
 - facteurs favorisant et aggravant la pénétration
- o Catégories de populations sensibles.
- o Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains
- o Conditions et précautions d'emploi d'un produit pour limiter les contaminations des applicateurs.
- o Conditions et précautions d'emploi d'un produit pour les usagers.
- o Principales recommandations et réglementation.
- o Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident
- o Principaux symptômes d'empoisonnement.
- o Conduite à tenir en cas d'accident.
- o Mesures d'alerte des premiers secours: numéros d'urgence, déclaration des accidents.
- o Signalement de l'accident auprès de Phyt'attitude (réseau de toxicovigilance).

Evaluation formative collective et correction (10 questions)

Thème : Réduction de l'usage, méthodes alternatives (7 heures)

- o Systèmes ou aménagements permettant de réduire les risques de bio-agressions ou de limiter l'utilisation des produits phytopharmaceutiques : espèces résistantes ou adaptées à l'environnement, contrôle cultural, aménagements pour favoriser la biodiversité et les habitats des auxiliaires, outils d'aide à la décision...
- o Evaluation comparative de l'utilisation des produits dans une perspective d'information et de recommandation
- o Evaluation de la nécessité d'intervenir:
- o Identification des agresseurs et évaluation des risques.
- o Diagnostic phytosanitaire des cultures: degré d'infestation, seuil de nuisibilité, présence d'auxiliaires. Utilisation des avertissements agricoles.
- o Raisonnement des interventions et information relative aux méthodes et aux produits utilisés en fonction de leur efficacité, de leur toxicité, de leurs caractéristiques (concentration de matière active, mobilité, rapidité de dégradation, solubilité, etc.).
- o Comparaison avec des méthodes alternatives.

Evaluation formative collective et correction (10 questions)

Vérification des connaissances : test en ligne (1h)